

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2022-003

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST, sise rue du 19 mars 1962, à Marly (59770), relative aux travaux de création d'écluses rues Achille Gailliez et de la Verrerie, et les travaux de remplacement de caniveaux rue Achille Gailliez qui auront lieu à partir du 24 janvier 2022, pour une durée de 30 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} –

La circulation des véhicules sera alternée rues Achille Gailliez et de la Verrerie, à partir du 24 janvier 2022, pour une durée de 30 jours ;

Article 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue sur les voies précitées et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur lesdites voies, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette même période.

Article 4 –

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, rues Achille Gailliez et de la Verrerie, pendant toute la durée des travaux.

Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST de Marly.
- Monsieur le Maire d'Aniche.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 17 janvier 2022

Le Maire,

Régis ROUSSEL.